



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

6000/89 (Presse 66)

1314th Council meeting

- General Affairs -

Luxembourg, 24 April 1989

President: Mr Francisco FERNANDEZ ORDOÑEZ

Minister for Foreign Affairs of
the Kingdom of Spain

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Leo TINDEMANS	Minister for Foreign Affairs
Mr Paul DE KEERSMAEKER	State Secretary for European Affairs

Denmark:

Mr Jørgen ØRSTRØM MØLLER	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs
--------------------------	---

Germany:

Mr Werner UNGERER	Ambassador, Permanent Representative
-------------------	---

Greece:

Mr Theodoros PANGALOS	Deputy Minister for Foreign Affairs
-----------------------	--

Spain:

Mr Francisco FERNANDEZ ORDOÑEZ	Minister for Foreign Affairs
Mr Pedro SOLBES MIRA	State Secretary for the European Communities
Mr Apolonio RUIZ LIGERO	State Secretary for Trade

France:

Mr Thierry de BEAUCE	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs
----------------------	---

Ireland:

Mrs Maire GEOGHEGAN-QUINN	Minister of State for EEC Matters
---------------------------	-----------------------------------

Italy:

Mr Renato RUGGIERO	Minister for Foreign Trade
Mr Gianni MANZOLINI	State Secretary for Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS	Minister for Foreign Affairs
--------------------	------------------------------

Netherlands:

Mrs Y.M.C.T. van ROOY	Minister for Foreign Trade
B.J.M. Baron van VOORST tot VOORST	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Portugal

Mr Joao de DEUS PINHEIRO	Minister for Foreign Affairs
Mr Vitor MARTINS	State Secretary for European Integration

United Kingdom:

Mrs Lynda CHALKER	Minister of State, Foreign and Commonwealth Office
-------------------	---

o

o

o

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN	Vice-President
Mr Abel MATUTES	Member

RELATIONS WITH ROMANIA- COUNCIL AND COMMISSION STATEMENT

- At the meeting today of the General Affairs Council, the Community and its Member States repeated their deep concern at the Romanian Government's continued failure to meet its commitments under the Helsinki process, in particular in the field of human rights.
- It was accordingly agreed that the negotiations between the Community and Romania for a trade and commercial and economic co-operation agreement should be suspended.
- It was also agreed to keep the subject under review with a view to considering further action should the situation in Romania, and the relations of the EEC and its Member States with that Government deteriorate further. Any resumption of the negotiations would take place only should clear evidence emerge of a significant improvement in Romania's respect for human rights and its observance of the commitments it had entered into through the Helsinki process.
- The Romanian Government will be formally informed of these decisions.

RELATIONS WITH POLAND

The Council welcomed the favourable turn taken by the process of political and economic reform in Poland. It expressed the Community's wish to make a constructive contribution to this process in the context of the Commission's current negotiations for a trade and economic co-operation agreement. The Council hoped that the agreement, which would improve access to the Community market for Polish exports and allow broad economic co-operation, would be concluded quickly.

RELATIONS WITH THE USSR

The Council took note of a statement from Vice-President ANDRIESSEN on Community relations with the USSR and, in particular, progress with the preparation of negotiating directives for a trade and economic co-operation agreement.

Noting that it would receive these directives shortly, the Council agreed to hold an initial exchange of views on the issue when it met on 22 May.

CO-OPERATION BETWEEN THE COMMUNITY AND THE COUNTRIES OF EASTERN EUROPE

Further to an initiative by the Belgian delegation, the Council held a broad exchange of views on relations with the countries of Eastern Europe during which it emphasized the need better to ensure a global, consistent and dynamic approach to those countries.

Accordingly, it adopted certain conclusions, the main points of which are as follows:

- The Council noted with interest that political and economic reforms are continuing in a number of East European countries in different ways and that the process of normalizing relations with the European Community is progressing satisfactorily.

The Community and its Member States will continue to react constructively and to play an active role in East-West relations.

The Council will actively pursue work on the agreements in force or to be negotiated with East European countries, taking into account the specific nature and characteristics of each case.

- The co-operation which the Community is in the process of establishing with the East European countries must be complementary to that of its Member States, must not replace it but must give it a new dimension and must reflect the present and future of the Community. A constructive approach should make it possible to promote complementarity between the actions of the Member States and of the Community for the best possible defence of their interests.

- As the European Council emphasized in its Rhodes Declaration on the international role of the European Community (paragraph 6), the aim of greater consistency between Community policies and those agreed in the framework of Political Co-operation is recognized as being particularly desirable in the context of relations with the East European countries.

- The Council also emphasized the need for better co-ordination of the economic co-operation policies of the Member States and the Community with regard to East European countries and greater transparency and consistency of Member States' export credit policies towards those countries. The Community's active role in the East European countries should also be stepped up, in particular by Community initiatives to help businessmen.

- With regard to the various conferences provided for in the final document of the Vienna CSCE, the Council confirms that it is in favour of active Community participation in those conferences, where matters involving Community competence are concerned. It will take the requisite decisions in good time for the Sofia Conference on the environment (16 October to 3 November 1989).

RELATIONS WITH THE GULF STATES

The Council took note of a Commission report on relations with the Gulf States. It re-emphasized the importance which the Community attached to these relations.

The Council also noted that the Commission intended to submit its report to the Council in the near future, together with proposals on the results of its exploratory talks with the Gulf States on the possibility of concluding a second agreement.

EEC-MOROCCO RELATIONS

The Council prepared the position to be taken by the Community at the 2nd meeting of the EEC-Morocco Co-operation Council held later the same morning.

RELATIONS WITH THE UNITED STATES - HORMONES

The Council took note of the Commission report and of progress towards settling the hormones dispute while abiding by Community legislation.

It agreed to resume examination of the issue at its meeting in May on the basis of a Commission report on the outcome of the current consultations and its previous conclusions from January and February.

URUGUAY ROUND - COUNCIL CONCLUSIONS

The Council heard a report by the Commission on the outcome of the Mid-Term Review begun in Montreal in December 1988 and completed in Geneva on 8 April 1989 with the adoption of "negotiating frameworks" for all the sectors of negotiation in the Uruguay Round.

It noted that the Mid-Term Review had fulfilled its aim, which was to take stock of what had been accomplished and to define common bases for dynamically launching the Uruguay Round multilateral negotiations afresh.

The Council reiterated the importance it attached to the success of the GATT multilateral trade negotiations.

Its assessment of the results achieved was generally positive.

The Council endorsed the statement made by the Commission on behalf of the Community to the GATT Trade Negotiations Committee.

With regard to the textiles sector in particular, the Council referred to the conclusions it adopted at its meeting on 22 November 1988. It confirmed that the integration of trade in textiles and clothing into the GATT, in accordance with the Punta del Este Declaration, should be implemented gradually and on the basis of tighter rules and constraints. The objectives of the negotiations, on the basis of the integration process, should be: the general opening-up of the markets of all countries involved in trade in textiles/clothing; the

achievement of equal conditions of competition (subsidies, dumping, counterfeiting, etc.); the implementation of a transitional safeguard mechanism adapted to trade in textiles/clothing.

The Council invited the Commission to consider in more detail, in consultation with the Article 113 Committee, all the subjects being negotiated, and to make fresh written contributions, taking into account the programme set out in the texts approved at the Mid-Term Review and acting in accordance with the aims and guidelines defined by the Council and in full awareness of the legitimate rights and interests of all the participants, in particular the least-advanced developing countries.

The Council itself intended to take stock of the progress of the negotiations at regular intervals, where appropriate on the basis of documents submitted by the Commission.

With reference to its conclusions of 13 December 1988 the Council recalled that it was to examine, on the basis of an annual report from the Commission, the industrial aspects of policy in the textiles sector. In that examination it would take into account in particular:

- the fact that the textiles sector was a key part of the economy of certain Member States and of certain regions of the Community;
- the difficult restructuring process in which the textiles sector was involved;
- the link between the situation of the textiles sector and the Community's commercial policy, with particular reference to the Uruguay Round negotiations.

The Council and the Commission acknowledged that the success of the process of restructuring the textiles industry initiated by certain Member States, which was to be stepped up, should not be jeopardized. At the Council's request, the Commission undertook to follow developments closely and to submit, in the light of such developments, appropriate proposals with particular reference to regions heavily dependent on the textiles sector.

MISCELLANEOUS DECISIONSFisheries

The Council adopted a Regulation allocating additional catch quotas among Member States for vessels fishing in Swedish waters (in ICES division IIIId - except for a certain area specified in the Regulation - 2 500 tonnes of cod, of which 1 830 tonnes would be for Denmark and 670 tonnes for Germany, and 1 500 tonnes of herring, of which 855 tonnes would be for Denmark and 645 tonnes for Germany).

Agriculture

The Council adopted a Regulation amending Regulation (EEC) No 2511/69 laying down special measures for improving the production and marketing of Community citrus fruit, following the frosts in the winter of 1986/1987 (additional period of two years and subsequent adaptation of the plan implemented in Italy).

ECSC

The Council gave its assent, under Article 55(2)(c) of the ECSC Treaty, to

- the grant of financial aid to steel technical research projects and steel pilot/demonstration projects;
- the implementation and execution of a coal research programme (1989 financial year).

Appointments

The Council replaced:

- an alternate member of the Advisory Committee on Education and Training in the field of Architecture

 - two alternate members of the Advisory Committee on the Training of Midwives.
-

Bruxelles, le 21 avril 1989.

433

NOTE BIO (89) 128 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

PREPARATION DU CONSEIL DES AFFAIRES GENERALES (N. Wegter)

La réunion du Conseil Affaires Générales de lundi portera sur un nombre de points illimités, de sorte que les travaux qui débuteront à 10 heures pourraient bien se terminer vers la fin de l'après-midi.

Voici les points qui affectent directement la compétence du portefeuille du Vice-Président Andriessen :

1. ROUMANIE

Sur la base des travaux préparatoires du Coreper, un projet de déclaration sera soumis au Conseil pour insertion dans son procès-verbal, indiquant la position de la Communauté vis-à-vis des négociations à effectuer avec la Roumanie pour un nouvel accord CEE-Roumanie.

Rappelons que le Vice-Président Andriessen, à l'occasion de la séance parlementaire de février dernier, a indiqué que la Commission n'estime pas opportun de poursuivre des négociations avec la Roumanie en vue d'un nouvel accord commercial avec la Communauté, vu la situation politique telle qu'elle se présente en Roumanie, notamment sur le plan du respect des droits de l'homme.

2. COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES PAYS DE L'EUROPE DE L'EST

Suite à la session du Conseil du 20 février 1989, le Coreper a examiné, à la lumière des suggestions faites par la délégation belge et la Commission, les moyens et mécanismes concrets à mettre en oeuvre en vue d'établir vis-à-vis des pays de l'est une approche :

- dynamique et globale, tout en sauvegardant le principe de la spécificité à l'égard de chacun de ces pays,
- cohérente, par rapport aux actions menées par chacun des Etats membres,
- coordonnée avec celle définie sur le plan de la coopération politique.

Les travaux du Coreper ont abouti maintenant à un accord sur un projet de conclusion qui devrait être soumis maintenant au Conseil pour son approbation.

Nous vous ferons parvenir le texte définitif de l'ensemble de ces conclusions dès qu'il sera disponible pour votre information personnelle.

3. RELATIONS CEE ET URSS

Le Vice-Président Andriessen donnera oralement un "progress report" en ce qui concerne l'évolution des relations CEE - URSS. Dans ce contexte il rappellera sans doute que la phase des contacts exploratoires a été conclue permettant maintenant à la Commission de préparer la phase préparatoire d'une proposition de projet de directive de négociation en vue d'un accord commercial et de coopération entre la CEE et l'URSS.

En attendant cette proposition, il n'est pas prévu que le Conseil entame déjà un débat de fond en la matière pour la réunion de lundi.

4. RELATIONS AVEC LES ETATS-UNIS - HORMONES

M. Andriessen va informer les Ministres de l'état des travaux du task force établi par le gouvernement américain et la Commission afin d'examiner les modalités d'exportation de viande américaine dans le respect des dispositions communautaires. Le task force devrait notamment examiner les possibilités de certifications et de contrôles de la viande américaine destinée pour l'exportation vers la Communauté.

A l'occasion du Coreper de cette semaine, le représentant de la Commission a souligné que la mise en place rapide d'un système de certification et de contrôle par la Communauté devra entraîner de la part des Etats-Unis des mouvements quant aux mesures unilatérales qu'ils ont arrêtées. Un tel schéma constituerait une reconnaissance de fait de la législation communautaire.

Il reste encore à rappeler que le délai de 75 jours donné au task force expire le 5 mai prochain.

5. URUGUAY-ROUND

Le Conseil fera le point après "Genève" où le Mid-Term Review a été conclu il y a deux semaines. Dans ce contexte, les Ministres feront sans doute référence à l'ensemble des thèmes en question, c'est-à-dire les 11 sujets pour lesquels un accord provisoire avait déjà été enregistré à Montréal ainsi que les 4 sujets (agriculture, textiles, sauvegarde et propriété intellectuelle) pour lesquels une solution a été trouvée à Genève.

Référence spécifique sera sans doute faite aux textiles pour lesquels la délégation portugaise a déjà indiqué à Genève qu'elle ne pouvait pas accepter les conclusions auxquelles les négociateurs étaient parvenus.

Il n'est pas prévu que le débat aura une grande envergure étant donné que le thème "Uruguay-Round" constitue également le plat de résistance du séminaire (réunion informelle) des Ministres du Commerce prévu pour demain à Madrid.

Une conférence de presse de la Présidence avec le Vice-Président Andriessen est prévue à Madrid après la clôture de la session informelle.

6. CONSEIL DE COOPERATION CEE/MAROC (Vale de Almeida)

La 2ème réunion du Conseil de coopération CE/Maroc sera l'occasion du passage en revue des rapports entre la Communauté et Rabat deuis la réalisation de la première réunion, il y a déjà 10 ans. Le commerce, la coopération économique, financière et Industrielle seront discutés par des délégations dirigées par M. Fernandez Ordoñez, Président du Conseil, M. Filali, Ministre des Affaires Etrangères du Maroc et M. Matutes, qui représente la Commission.

7. RELATIONS AVEC LES PAYS DU GOLFE (Vale de Almeida)

M. Matutes fera un exposé oral sur les relations de la CE avec les pays du Golfe dans le cadre de la gestion de l'accord de coopération économique. La question centrale est la préparation du passage à la deuxième phase, plus approfondie, de cet accord. M. Matutes fera état de la réflexion de la Commission à cet égard.

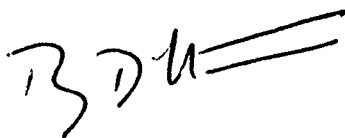
RENDEZ-VOUS DE MIDI DU 21 AVRIL 1989

Préparation du Conseil Affaires Générales (voir ci-dessus)

Matériel diffusé :

- IP 261 - Aide alimentaire
- IP 268 - Signature d'une convention de financement pour un programme de développement rural au Pérou (Pampa/Puno II)
- IP 271 - Commission : Infraction - Espagne : capture de pêche
- IP 274 - Commission : Infraction - Italie : télécommunications
- IP 275 - INFO 92 - nouvelle base de données
- IP 276 - Aide alimentaire d'urgence au Laos
- IP 277 - Résumé du discours de M. Van Miert devant le 2e Congrès annuel du Centre d'étude néerlandais à Rotterdam : "Le tunnel sous la Manche"
- IP 278 - Visite du ministre gabonais des PME au Vice-Président Marin
- IP 279 - Politique régionale : nouvelles décisions pour RESIDER et RENAVAL
- IP 280 - Remise du prix Jean Monnet au Président Delors
- Memo 20- Conseil de coopération CE-Maroc

Amitiés,
C.D. Ehlermann



Bruxelles, le 25 avril 1989.

NOTE BIO(89) 128 (suite et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil Affaires Générales (N. Wegter)

Les Ministres des Affaires étrangères se sont réunis hier à Luxembourg pour une réunion avec un ordre du jour peu spectaculaire. Pendant la matinée, ils se sont consacrés aux relations de la Communauté avec les pays de l'Est, y compris la Pologne et la Roumanie, tandis que l'après-midi a été consacré principalement à l'évaluation de l'Uruguay Round et particulièrement le problème du textile ainsi que le litige "hormones" qui persiste entre la Communauté et les Etats-Unis.

1. Relations avec les pays de l'Est

Le débat sur ce sujet s'est déroulé en 3 étapes, à savoir :

- Relations avec la Roumanie

A ce sujet, sans qu'un long débat ait été nécessaire, le Conseil a adopté des conclusions déjà préparées au niveau du COREPER et qui, finalement, confirment la position déjà prise en la matière par la Commission, à savoir qu'il y a lieu de suspendre les négociations entre la Communauté et la Roumanie en vue d'un nouvel accord commercial et de coopération entre ces deux parties.

Un texte spécifiquement destiné à la presse a été rédigé (voir annexe.1)

- Relations avec la Pologne

Toutes les délégations qui se sont exprimées à cet égard ont parfaitement partagé la thèse défendue par la Commission qu'il y a tout lieu d'accélérer au maximum les négociations déjà en cours avec la Pologne afin de pouvoir conclure dans un proche avenir un accord commercial et de coopération avec ce pays. Une telle conclusion s'impose maintenant, notamment suite à l'accord intervenu entre les autorités polonaises et "Solidarité" et qui reflètent le processus substantiel qui est en cours dans ce pays dans la voie d'une meilleure démocratisation ainsi que des ouvertures vers une politique économique plus orientée vers les conditions du marché.

Dans ce contexte, M. Andriessen a précisé qu'il n'exclut pas qu'un accord définitif y relatif pourrait déjà être conclu au mois de juin, étant entendu que deux sessions de groupes de négociations sont déjà prévues, une pour le mois de mai et l'autre pour le début du mois de juin.

Plusieurs délégations ont fait référence au contenu de l'accord déjà existant avec la Hongrie et notamment la clause stipulant que les restrictions quantitatives existantes doivent être éliminées progressivement et au plus tard vers l'année 1995.

A ce sujet, certaines délégations ont estimé qu'il y a lieu d'étendre le mandat de négociation déjà attribué à la Commission pour ses négociations avec la Pologne. D'autre part, M. Andriessen a précisé qu'une telle extension n'est pas jugée nécessaire étant donné que le mandat déjà défini donne suffisamment de flexibilité pour arriver, le cas échéant, et d'après un calendrier à déterminer, au but envisagé par ces délégations.

- Coopération entre la Communauté et les pays de l'Europe de l'Est

A ce sujet, plusieurs délégations ont insisté pour qu'une stratégie globale soit élaborée en ce qui concerne les futures relations de la Communauté et les Etats membres vis-à-vis des pays de l'Est. Plusieurs délégations ont mis en évidence qu'une telle stratégie devrait être modulée en fonction des spécificités des pays en question.

Il a été demandé qu'une meilleure cohérence existe entre les activités des Etats membres d'une part et les objectifs poursuivis par la Communauté, précisant toutefois qu'il ne devrait pas y avoir de substitution des compétences d'une partie par l'autre. Finalement, un texte relativement important a été mis à la disposition de la presse (voir annexe II).

Etant donné que les Ministres, au cours de leur réunion informelle ce week-end à Madrid, avaient déjà abordé le même thème, la discussion d'hier concernant l'état des négociations dans le cadre de l'Uruguay Round n'a pas été exhaustive.

En effet, toutes les délégations se sont félicitées des résultats obtenus jusqu'ici. Selon plusieurs intervenants, ils constituent un point de départ adéquat pour permettre à la Communauté de parvenir finalement à des conclusions équilibrées à Genève.

Nonobstant cette appréciation positive, certaines délégations, notamment le Portugal et dans une large mesure aussi la Grèce et l'Italie, ont critiqué le résultat obtenu au sujet du textile. La délégation portugaise a mis en évidence la nécessité que certaines dispositions soient prévues en vue d'une sauvegarde du secteur textile au Portugal.

M. Andriessen, tout en ayant exprimé une certaine compréhension pour les préoccupations évoquées par la délégation portugaise, a toutefois estimé hautement prématuré sinon inacceptable de demander dès maintenant un engagement de la Commission pour prévoir des mesures spéciales en faveur des régions particulièrement dépendantes du textile, sans connaître les résultats finaux qui restent encore à négocier au sein du GATT.

Après plusieurs interruptions, le débat a quand même pu être finalisé d'un commun accord sur la base d'un texte "Conclusions du Conseil" et qui se lit comme suit en ce qui concerne le problème énoncé par le Portugal :

"Le Conseil et la Commission reconnaissent que le succès du processus de restructuration de l'industrie textile poursuivi par certains Etats membres et appelé à s'intensifier, ne doit pas être mis en péril. A l'invitation du Conseil, la Commission s'engage à surveiller étroitement l'évolution et à soumettre, à la lumière de cette évolution, des propositions appropriées visant notamment les régions particulièrement dépendantes du secteur textile".

Hormones

M. Andriessen a informé le Conseil de l'état des travaux de la Task Force établie au mois de février et qui a un double mandat :

1. Examiner les possibilités pour effectuer des modalités de certification et de contrôle suffisantes en vue de l'importation de la viande en provenance des Etats-Unis vers la Communauté, viande qui ne doit donc pas avoir été traitée par hormones.
2. Vérifier les quantités concernées exportées dans ce contexte, y compris une évaluation des valeurs des différentes catégories de viande en question, à savoir le "Hilton beef" d'une part et les abats d'autre part.

Le Conseil s'est félicité du fait que la Task Force a déjà fait des progrès sensibles en matière de certification qui devrait être effectuée par les inspecteurs communautaires qui devraient donc se déplacer aux Etats-Unis.

Il a également été noté que les travaux doivent se poursuivre en matière d'aspects quantitatifs énumérés ci-dessus afin de pouvoir mesurer ainsi la dimension précise du dommage causé aux Etats-Unis, résultant de l'application de la législation communautaire en la matière.

D'une façon générale, un certain optimisme s'est donc dégagé pour sortir de l'impasse qui existe encore bien qu'une certaine prudence s'impose aussi étant donné les problèmes qui restent encore à surmonter, tant sur le plan technique pour lequel la Task Force est responsable qu'en ce qui concerne les problèmes purement politiques et qui relèvent bien évidemment de la compétence des autorités politiques, à savoir la Commission et l'administration américaine d'autre part.

**Annexe I
Roumanie**

- At the meeting today of the General Affairs Council, the Community and its Member States repeated their deep concern at the Romanian Government's continued failure to meet its commitment under the Helsinki process, in particular in the field of human rights.

- It was accordingly agreed that the negotiations between the Community and Romania for a trade, commercial and economic co-operation agreement are suspended.

- It was also agreed to keep the subject under review with a view to considering further action should the situation in Romania and the relations of the EC and its Member States with that Government deteriorate further. Any resumption of the negotiations would take place only should clear evidence emerge of a significant improvement in Romania's respect for human rights and its observance of the commitments it had entered into through the Helsinki process.

- The Romanian Government will be formally informed of these decisions.

Annexe II

Coopération entre la Communauté et les pays de l'Europe de l'Est

Suite à une initiative de la délégation belge, le Conseil a procédé à un large échange de vues sur les relations avec les pays de l'Europe de l'Est au cours duquel il a notamment souligné la nécessité de mieux assurer à l'égard de ces pays une approche globale, cohérente et dynamique.

Il a adopté à cet effet certaines conclusions dont les éléments essentiels sont les suivants :

- le Conseil a noté avec intérêt que les réformes politiques et économiques se poursuivent dans plusieurs pays de l'Europe de l'Est de façon différenciée et que le processus de normalisation des relations avec la Communauté européenne se poursuit de façon satisfaisante.

La Communauté et ses Etats membres continueront à réagir de façon constructive et à jouer un rôle actif dans les relations Est-Ouest.

Le Conseil poursuivra activement les travaux concernant les accords en vigueur ou à négocier avec les pays de l'Est en tenant compte de la spécificité et des caractéristiques propres de chaque cas.

- La coopération que la Communauté est en train d'établir avec les pays de l'Europe de l'Est doit être complémentaire à celle de ses Etats membres, ne doit pas s'y substituer mais lui apporter une nouvelle dimension et constituer le reflet du présent et du futur de la Communauté. Une approche constructive devra permettre de favoriser la complémentarité des actions des Etats membres et de la Communauté afin de défendre au mieux leurs intérêts.

- Comme le Conseil européen l'a souligné dans sa déclaration de Rhodes sur le rôle international de la Communauté européenne (paragraphe 6), l'objectif d'une plus grande cohérence des politiques de la Communauté d'une part et de celles convenues au sein de la coopération politique d'autre part, est reconnu comme particulièrement opportun en ce qui concerne les relations avec les pays de l'Europe de l'Est.

- Le Conseil a également souligné la nécessité d'une meilleure coordination des politiques de coopération économique des Etats membres et de la Communauté à l'égard des pays de l'Est et d'une plus grande transparence et cohérence des politiques suivies par les Etats en matière de crédits à l'exportation à l'égard de ces pays. En outre, il conviendra de renforcer la présence active de la Communauté dans les pays de l'Europe de l'Est, notamment par des initiatives communautaires en faveur des opérateurs économiques.

- S'agissant des différentes conférences prévues dans le document final de la CSCE de Vienne, le Conseil confirme qu'il est en faveur d'une participation active de la Communauté à ces conférences pour les sujets de compétence communautaire. Le Conseil prendra les décisions nécessaires à cet effet suffisamment tôt avant la Conférence de Sofia sur l'environnement (16 octobre/3 novembre 1989).

Matériel distribué

- IP 285 - Aide d'urgence en faveur de Djibouti et des populations palestiniennes vivant dans les territoires occupés
- IP 289 - Prêt CECA à une entreprise sidérurgique portugaise
- IP 290 - Décision des prix agricoles 1989/90
- P 18 - Rapport sur la situation agricole dans la Communauté en 1988
- Memo 22 - Relations CE-Turquie
- Discours de Mme Scrivener à la réunion sur la fiscalité européenne organisée par la commission des relations extérieures du PE à Paris
- 2 décisions art. 115 - France - Chemises, blouses, bonneterie de Corée du Sud
- tissu synthétique du Pakistan

T. P. S. D. 69
Amitiés,
C.D. EHLERMANN